

# Mission d'accompagnement au montage de projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens

## Cahier des charges

### Préambule

Depuis 2008, la Région Grand Est soutient la filière photovoltaïque et bonifie ses aides pour les projets respectant les principes suivants :

- ancrage local,
- investissement citoyen non spéculatif,
- mode de gouvernance transparent et démocratique,
- dimension pédagogique affirmée,
- engagement durable dans les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie, et
- impliquant au minimum 20 citoyens.

Ce type d'initiative et ce modèle de projets « citoyens et participatifs » qui regroupe des citoyens, des collectivités, des associations, des entreprises permet d'apporter un certains nombres de bénéfices :

- réappropriation des moyens de production d'énergie par l'ensemble des citoyens ;
- maintien au niveau local des bénéfices générés et réaffectation de ces bénéfices vers de nouveaux projets locaux ;
- création de dynamique positive sur le sujet des énergies renouvelables : capacité de ce secteur à soutenir l'économie, démonstration aux dynamiques « anti » que ce type de projet fonctionne.

Les dernières évolutions législatives (loi relative à l'économie sociale et solidaire, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte) ayant facilité le montage de ce type de projet en ouvrant la possibilité aux collectivités de participer au capital, il est à parier que le nombre de projets de production d'énergies renouvelables participatifs et citoyens va s'accroître dans les prochaines années.

Le présent cahier des charges est rédigé pour l'accompagnement de projets de production d'énergie renouvelable sous un mode participatif et citoyen. Dans les parties suivantes il est recensé un ensemble de questions qui devront être traitées par le prestataire en lien avec les porteurs du projet, il constitue la base de la mission d'accompagnement.

Ce cahier des charges convient pour l'ensemble des énergies renouvelables, par contre le volet technique en 2.4 devra être adapté en fonction du type d'énergie renouvelables traitées. Dans l'exemple ci-dessous il est traité un projet photovoltaïque.

## **1 - Rappel sur les modalités du dispositif**

Concernant les modalités du dispositif (nature des projets éligibles, méthodes et critères de sélection des dossiers, montant des aides, pièces à fournir pour l'instruction des demandes de subvention, ...), veuillez-vous reporter à la fiche modalités du dispositif de soutien disponible sur le site internet du programme Climaxion ou auprès du chargé de mission transition énergétique de votre secteur.

## **2 - Cahier des charges de la mission**

### **2.1 - Objet de la mission d'accompagnement**

Mission d'accompagnement au montage de projets EnR participatifs et citoyens portant notamment sur les aspects suivants du projet : *par exemple*

- sa structuration juridique (type de structure porteuse, mode de gouvernance citoyenne,...)
- son modèle économique
- les choix techniques
- l'animation de la mobilisation citoyenne

### **2.2 - Obligations du prestataire**

- Le prestataire réalisant la mission pourra être constitué d'une seule entité ou d'un groupement mais solidaire.
- Le prestataire devra justifier de sa connaissance du contexte local au moins pour l'intervention sur la partie mobilisation citoyenne.
- Le prestataire n'aura pas à suivre le chantier de mise en œuvre ni l'exploitation de l'installation.

### **2.3 - Définition et finalité/cadrage du projet**

En fonction de l'état d'avancement et des réflexions du ou des porteurs du projet, l'expertise et les compétences du prestataire retenu devront notamment permettre de répondre aux questions suivantes : *par exemple*

- Un objectif commun est-il défini ? Quelles sont les valeurs portées à travers ce projet ?
- Quelle est la philosophie que l'on souhaite donner au projet : favoriser l'intérêt général ? favoriser un retour financier ? Les deux ?
- L'adhésion ou la rédaction d'une « charte » est-elle nécessaire ?
- Quels sont les acteurs à pouvoir prendre part au capital ? (citoyens, entreprises, collectivités, fond d'investissement). Dans quelles proportions ?
- Quelle gouvernance souhaite-t-on voir appliquer : forme coopérative (1 homme = 1 voix) ? Proportionnelle ?
- Les porteurs du projet souhaitent-ils l'inclusion d'un volet social ?
- Quel avenir donner au projet ? Redistribution des bénéfices à quelle hauteur et sous quelle forme ?
- Capital variable pour élargissement possible ?

### **2.4 - Volet technique :**

Pour ce volet technique, le prestataire apportera essentiellement du conseil mais ne réalisera pas les études techniques proprement dites.

Il assistera le maitre d'ouvrage dans le choix des sites à équiper en analysant les points suivants : *par exemple*

- Surface et constitution structurelles de la toiture et/ou du support recevant l'installation
- Puissance potentielle
- Conditions de raccordement
- Estimation du productible
- Intégration architecturale et paysagère de l'installation

Il assistera les porteurs de projet à la rédaction du cahier des charges pour le choix de l'équipement et de l'installateur ou partenaire technique.

### **2.5 - Volet économique**

L'aspect économique du projet devra être abordé d'un point de vue prévisionnel afin de proposer aux futurs actionnaires de la société un montage financier permettant une viabilité du projet.

Le prestataire assistera le maitre d'ouvrage pour déterminer : *par exemple*

- Les coûts d'installation y compris le raccordement au réseau
- Les frais de gestion
- Les frais de maintenance
- La recette

Il amènera le maitre d'ouvrage à se poser des questions sur la philosophie économique qu'il souhaite donner à son projet : *par exemple*

- Provenance du matériel
- Choix d'un installateur local
- Quel type de banque à retenir

Il participera avec le maitre d'ouvrage à la rédaction d'un business plan intégrant : *par exemple*

- Le montant des actions proposées
- Le nombre minimum et maximum d'actions par actionnaires
- Le niveau d'endettement
- Les différentes formes de financement du projet : fond propre, subvention, financement participatif de la dette, emprunt...

Le prestataire apportera un appui lors de la négociation du prêt avec les banques.

Il sera force de proposition pour les différentes possibilités sur l'utilisation des bénéfices.

### **2.6 - Volet juridique**

Le prestataire présentera au maitre d'ouvrage les différentes possibilités en termes de statut de société possible et l'aidera à retenir celle qui correspondra le mieux aux attentes définies au point 2.3.

Un groupe de travail sur le sujet pourra être monté. Les choix économiques (redistribution des bénéfices) et organisationnelle (type de gouvernance) devront être pris en compte dans le choix du statut juridique.

## **2.7 - Volet mobilisation citoyenne**

Cette partie de la mission du prestataire est la plus importante. Il devra permettre d'animer et fédérer le groupe moteur porteur du projet, et de définir une stratégie afin de mobiliser un maximum de citoyens susceptibles de devenir actionnaire de la société.

### **2.7.1 Animation de projet**

Le prestataire met en place un dispositif d'animation qui permette la co-construction du projet à toutes ses étapes (animation de groupes de travail collaboratif, propositions de supports et outils d'aide à la décision...). L'offre de prestation doit préciser la méthode utilisée pour chaque étape de la mission : objectifs de la méthode et mode d'animation.

### **2.7.2 - Mobilisation citoyenne**

Le prestataire définira en accord avec la maîtrise d'ouvrage la stratégie de mobilisation citoyenne. Elle pourra se concrétiser sous plusieurs formes : *par exemple*

- Organisation et animation de réunion de présentation du projet
- Création de documents d'information
- Organisation de rencontre avec d'autres coopératives existantes
- Présentation d'un panel de réalisations similaires

Une réflexion sera engagée sur le périmètre géographique à définir pour la mobilisation.

## **2.8 - Livrables**

En plus des informations, documents, réunions fournies ou réalisées pour le maître d'ouvrage, un ensemble de livrables est à fournir au financeur de la mission.

Afin de permettre un suivi minimal de l'avancement de cette mission d'accompagnement, un tableau de bord sera créé. Il permettra de fournir des rapports d'avancement intermédiaires en fonction des objectifs fixés.

Des comptes rendus des réunions réalisées ainsi qu'un retour d'expérience des difficultés rencontrées seront également fournis.

Enfin l'ensemble des documents produits dans le cadre de la mission devront être transmis.